Des engagements pour un devenir

Le Clos du Nid

Service d'Accompagnement
du Temps Libéré

SATeLi

Rapport de Vie Institutionnelle
Année 2017

SATeLi
48100 PALHERS
Tél : 04.66.32.08.07 – Fax : 04.66.32.21.03 – mail : SATeLi@closdunid.asso.fr

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **4**

II. Eléments de contexte **7**

1. Organisme Gestionnaire 7

2. Présentation de l'établissement 18

3. Modalités d'accueil 20

4. Coopération/mutualisation 20

III. Activité de l'établissement **21**

1.Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation 21

A. Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes 21

B. Le S.A.M.O. Foyers d'hébergement/ E.S.A.T. en 2017 22

C. Le SAMO en 2018 27

1. Quantitatif 28

2. Qualitatif 29

A. Profil des Usagers accueillis 29

B. Liste d'attente 36

IV. Accompagnements **38**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 38

2. Participation des Usagers 38

3. Vie sociale 39

4. Soutien psychologique 40

5. **Activités citoyennes** 40
6. **Transport** 41
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **42**
1. **Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité** 42
2. **EI et EE** 44
3. **Retour sur le plan d'actions 2017** 46
4. **Plan d'actions envisagé année 2018** 46
5. **Focus outils** 47
VI. Gestion des Risques **48**
1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 48
2. **Actions de gestion des risques** 48
3. **Ressources patrimoniales et sécurité** 49
VII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **51**
1. **Projet à venir** 51
2. **Projet en cours de réflexion** 51

I. Rapport moral de la Direction

Le service SATeLi fait partie des *« réponses modulaires »* que nous tentons de développer au profit du parcours des Travailleurs Handicapés de l'Association « Le Clos du Nid ».

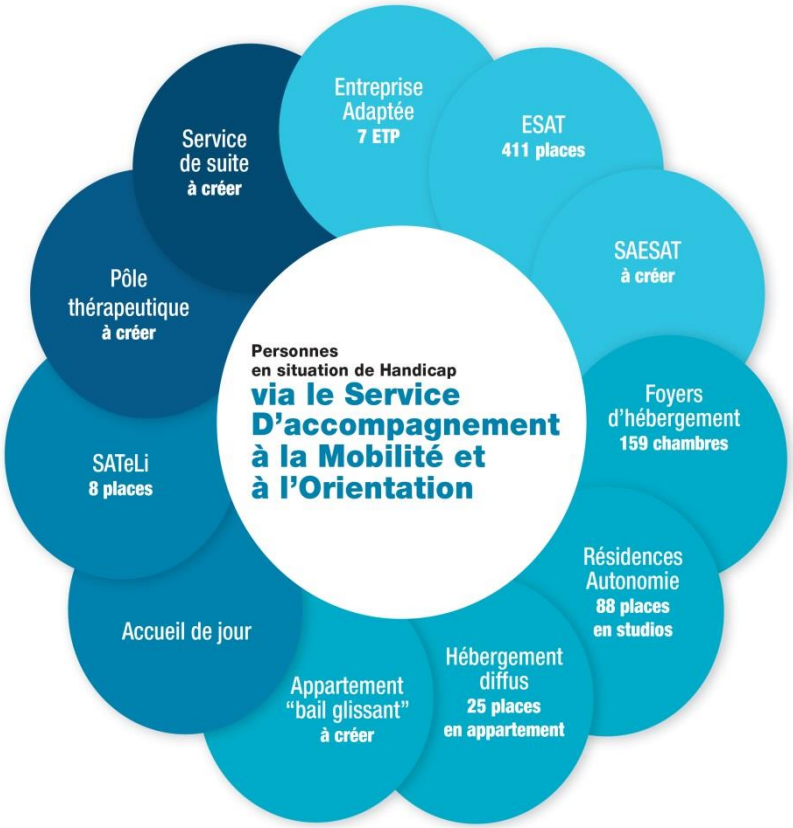

Le service connaîtra sa première évaluation externe le 26 et 27 février 2018. Cette étape constituera certainement une base solide pour retravailler le projet de service. D'ores et déjà un axe d'amélioration fort est au travail. En effet, l'emplacement de ce service est réinterrogé au regard de l'éloignement qui complique l'accueil des Usagers de tous Foyers d'Hébergement et les personnes en situation de travail sans accompagnement à la vie sociale. Nous prévoyons d'entamer une réorganisation début 2019 car rappelons que ce service a vocation à accueillir les Usagers de tous les Etablissement et Services d'Aide par le Travail de l'Association en cessation progressive d'activité et donc en cours de réorientation.

L'offre en matière de services doit intégrer la recherche par l'Usager d'indépendance à l'égard de l'institution. Il s'agit donc de diminuer les contraintes liées au collectif et de nous adapter aux attentes des Personnes Accueillies. Un public dont les besoins d'accompagnement évoluent sur SATeLi en raison de difficultés rencontrées qui sont davantage liées à des troubles psychiatriques et non à la déficience intellectuelle.

L'orientation vers le service doit s'effectuer à partir du Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation (S.A.M.O.) associatif.
Le S.A.M.O. doit être réorganisé dès avril 2018 afin d'avoir une évaluation clinique des situations et d'anticiper au mieux sur les besoins et de proposer le ou les dispositifs les plus adaptés aux Usagers. Cette mission revêt une importance capitale afin d'accompagner les équipes dans des changements moins rapides, de rester attractif et de proposer à l'avenir des dispositifs innovants pour pérenniser les places d'accueil.
Un S.A.M.O. élargi au niveau associatif nous laisse espérer la mise en œuvre d'un parcours au niveau associatif pour les Usagers et donc une collaboration entre les établissements de l'Association afin de prendre en compte le passage des structures pour enfant à adultes, de Foyer d'Hébergement à Foyer de Vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé, l'urgence des situations, le projet de couple des personnes ou simplement leur souhait de rester en Lozère à la retraite par exemple.
Ces objectifs supposent des préalables : un positionnement cohérent et unanime sur la notion de stage et sur le processus d'admission.

Les résultats de l'évaluation externe seront pris en compte dans le plan d'action des améliorations à apporter pour les années à venir.

Rapport Moral du Chef de Services

L'année 2017 a été marquée par la continuité de ce qui est entrepris depuis l'ouverture du service en termes de pluralité d'activités. Le service tend à s'ouvrir plus encore vers l'extérieur. La participation à diverses journées : marche avec le Lycée Terre Nouvelle, partenariat avec le jardin de Cocagne, exposition avec la MDPH de Lozère en sont le témoignage.

Depuis la mise en place des accueils de jours sur les foyers d'hébergement, et même si le projet de SATeLi diffère des missions de ces accueils, nous notons qu'une partie des Usagers ne souhaite pas forcément être admis sur le service SATeLi.

Diverses explications sont envisagées :

- La question organisationnelle en matière de transport et de repas est souvent évoquée,
- « l'empreinte SATeLi » qui témoigne d'une réorientation future et dont certains Usagers ont peut-être du mal à intégrer,
- « d'un éloignement géographique » de la ville de Marvejols,
- d'un certain attachement au foyer d'hébergement dont les Usagers sont issus…

La question des activités proposées sur le service est aujourd'hui adaptée aux demandes des Usagers. Les activités sportives ne sont toujours pas proposées au sein de ce service mais SATeLi devra réinterroger les moyens utilisés pour accompagner les Usagers dans leur cessation progressive d'activité au vu du rajeunissement de la population accueillie.

Enfin, l'emplacement géographique de SATeLi est souvent évoqué. Il s'agira dans les années à venir de repenser la localisation afin d'ouvrir pleinement ce service sur son environnement.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

Au terme de l'opération de "fusion/absorption" de l'Association "Les Ateliers de la Colagne" menée en 2010, l'effectif de l'Association a été porté à 901 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 837,34 ETP.

Au terme de l'année 2017 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé

[2] Dont 10 places d'accueil de jour

ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale
FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

[3] Dont 3 places d'accueil de jour
[4] Dont 2 places d'accueil de jour

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 18 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).

Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.

Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*

dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 3 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016 et 2017.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnu d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé un rapprochement progressif.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

En 2015, le projet d'Union Lozérienne des Institutions Sanitaires et Sociales (ULISS) a été présenté aux deux Comités Centraux d'Entreprise et a obtenu un avis favorable. Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place cette Union relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et d'y adhérer. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux structures).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Depuis le 1er janvier 2017, l'association ULISS est mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS.

Actions transversales marquantes de l'année 2017

a. Fiches monographiques

Au regard de l'évolution des politiques publiques et de la nécessité de proposer les prestations les plus adaptées à chaque Usager dans une logique de parcours, l'association ULISS a recherché la création d'un outil adapté permettant de mieux identifier les actions conduites au sein de chaque institution et les besoins auxquels ces dernières répondent.

Cet outil vise à répondre à 3 objectifs principaux :

- ↳ Mieux partager la connaissance des actions conduites au profit de l'ensemble des acteurs (Usagers et professionnels de proximité en particulier) pour faciliter les partenariats et mutualisation nécessaires à une meilleure réponse aux besoins.
- ↳ Envisager une nouvelle organisation des prestations afin de proposer une meilleure réponse aux évolutions nombreuses et diversifiées du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- ↳ Valoriser l'activité « réelle » des établissements et services médico-sociaux.

Pour ce faire, à partir de la nomenclature des besoins et prestations proposée par le groupe de travail SERAFIN-PH5, une fiche modèle (voir ci-dessous un exemple d'une prestation fournie par la Direction générale) a été produite afin de faciliter la lecture et l'analyse des fiches. Une coordination, d'abord assurée par un chargé de mission puis par un chef de services d'un établissement, est proposée par la direction générale afin de faire vivre l'outil, de permettre son développement et d'en garantir la pérennité.

[5] Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

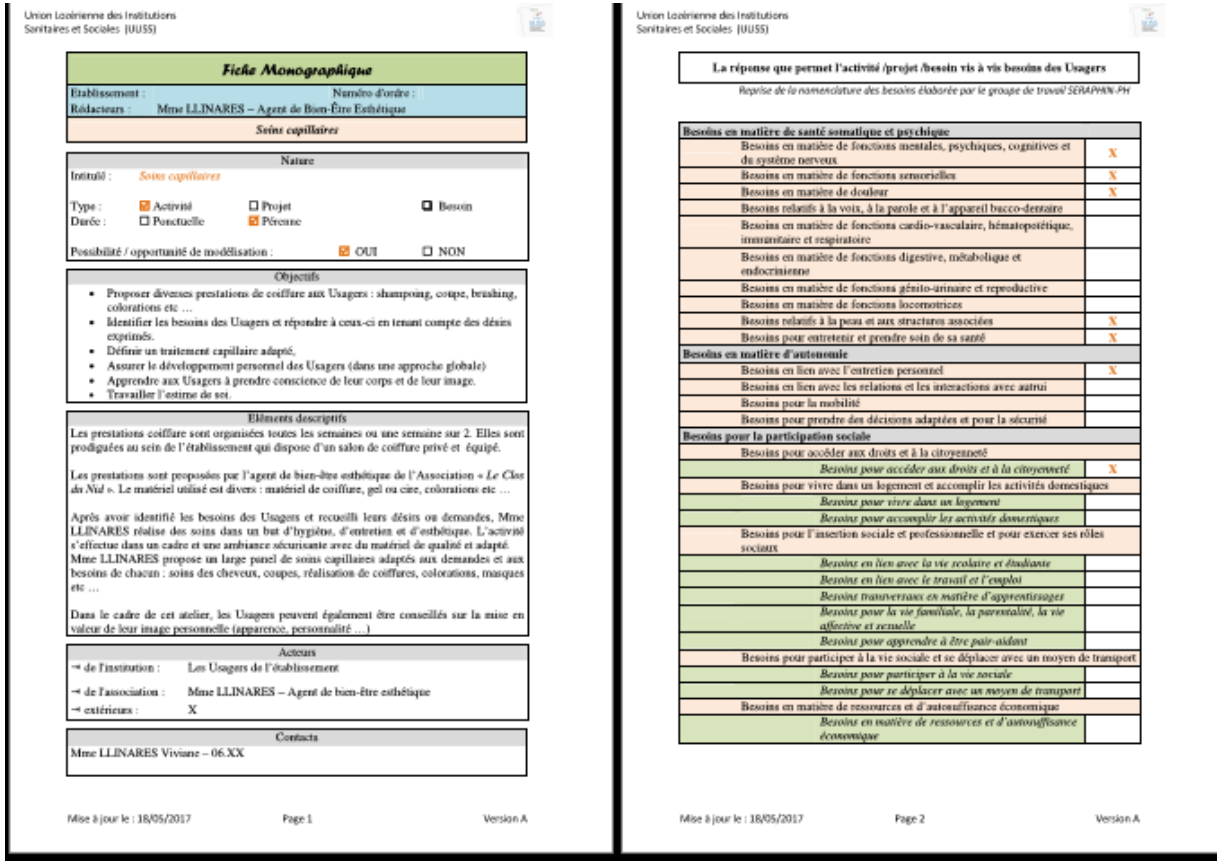

Union Locérienne des Institutions Sanitaires et Sociales (ULISS)

Fiche Monographique

Etablissement : Numéro d'ordre :
Rédacteurs : Mme LLINARES – Agent de Bien-Être Esthétique

Soins capillaires

Nature

Intitulé : *Soins capillaires*

Type : ☒ Activité ☐ Projet ☐ Besoin
Durée : ☐ Ponctuelle ☒ Pérenne

Possibilité / opportunité de modélisation : ☒ OUI ☐ NON

Objectifs

- Proposer diverses prestations de coiffure aux Usagers : shampoing, coupe, brushing, colorations etc …
- Identifier les besoins des Usagers et répondre à ceux-ci en tenant compte des désirs exprimés.
- Définir un traitement capillaire adapté.
- Assurer le développement personnel des Usagers (dans une approche globale)
- Apprendre aux Usagers à prendre conscience de leur corps et de leur image.
- Travailler l'estime de soi.

Eléments descriptifs

Les prestations coiffure sont organisées toutes les semaines ou une semaine sur 2. Elles sont prodiguées au sein de l'établissement qui dispose d'un salon de coiffure privé et équipé.

Les prestations sont proposées par l'agent de bien-être esthétique de l'Association « *Le Clos du Nid* ». Le matériel utilisé est divers : matériel de coiffure, gel ou cire, colorations etc …

Après avoir identifié les besoins des Usagers et recueilli leurs désirs ou demandes, Mme LLINARES réalise des soins dans un but d'hygiène, d'entretien et d'esthétique. L'activité s'effectue dans un cadre et une ambiance sécurisante avec du matériel de qualité et adapté. Mme LLINARES propose un large panel de soins capillaires adaptés aux demandes et aux besoins de chacun : soins des cheveux, coupes, réalisation de coiffures, colorations, masques etc …

Dans le cadre de cet atelier, les Usagers peuvent également être conseillés sur la mise en valeur de leur image personnelle (apparence, personnalité …)

Acteurs

→ de l'institution : Les Usagers de l'établissement
→ de l'association : Mme LLINARES – Agent de bien-être esthétique
→ extérieurs : X

Contacts

Mme LLINARES Viviane – 06.XX

Mise à jour le : 18/05/2017 Page 1 Version A

Union Locérienne des Institutions Sanitaires et Sociales (ULISS)

La réponse que permet l'activité /projet /besoin vis à vis besoins des Usagers

Reprise de la nomenclature des besoins élaborée par le groupe de travail SERAPHIN-PH

Besoins en matière de santé somatique et psychique	
Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	X
Besoins en matière de fonctions sensorielles	X
Besoins en matière de douleur	X
Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	
Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	
Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne	
Besoins en matière de fonctions génito-urinaire et reproductive	
Besoins en matière de fonctions locomotrices	
Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	X
Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	X
Besoins en matière d'autonomie	
Besoins en lien avec l'entretien personnel	X
Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	
Besoins pour la mobilité	
Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	
Besoins pour la participation sociale	
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	X
Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	
Besoins pour vivre dans un logement	
Besoins pour accomplir les activités domestiques	
Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	
Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	
Besoins en lien avec le travail et l'emploi	
Besoins transversaux en matière d'apprentissages	
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	
Besoins pour apprendre à être pair-aidant	
Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
Besoins pour participer à la vie sociale	
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	

Mise à jour le : 18/05/2017 Page 2 Version A

b. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.

- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis deux ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

L'année 2018 sera l'occasion de faire le bilan de cette action et d'envisager un déploiement associatif de la démarche en recherchant les niveaux de réflexion éthique les plus pertinents.

c. Démarches d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques

Dans la suite logique des évaluations internes et externes réalisées au sein de la quasi-totalité des établissements et services gérés par l'Association, il est apparu essentiel de poursuivre la dynamique en structurant une démarche pérenne d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.

Notre volonté est que chacun des acteurs de l'établissement ou du service soit conduit à participer à cette démarche avec des moyens adaptés de manière permanente.

Pour ce faire, nous proposons à chaque institution de mettre en place un fonctionnement pérenne pour lequel le rôle de chacun est clair.

Ainsi, voici la répartition des rôles proposée par l'association qui peut être adaptée en fonction des contextes de chacune des institutions gérées :

↳ **Directeur** : Il/elle est celui/celle qui impulse et décide. Il/elle fixe les orientations de travail du « CoPil Qualité » à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et proches, de l'analyse des fiches de

déclaration d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il/elle valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité émises par le « CoPil Qualité » (groupe de travail, rencontres, etc.).

↳ **Chef de services** : Il/elle assure l'animation et la coordination de la démarche qualité, co-organise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le « référent CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Il/elle participe à l'élaboration de la politique qualité. Il/elle assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il/elle propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

↳ **« CoPil Qualité »** : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées. Son rôle n'est pas de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la Direction et de conduire lesdits travaux.

↳ Composé de 4 à 6 membres issus des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Chaque salarié est éligible. Le mandat de membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouveler par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

↳ **« Référent CoPil »** : Il/elle est désigné(e) par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il/elle anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.

↳ **Secrétariat** : chargé de « l'assurance qualité » : collecte de documents, classification, mise en forme, suivi, etc.

↳ **Usagers** : Au-delà de ceux membres du CoPil, les Usagers sont conduits à participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette participation est à déterminer au sein de chaque établissement ou service : elle peut être active (questionnaire de satisfaction, plaintes et réclamations, déclaration d'évènements indésirables, etc.) ou passive (besoins collectifs repérés dans les projets personnalisés, recueil/observation par les professionnels, retours des proches, etc.).

↳ **Familles/représentants légaux** : peuvent être conduits à participer à la démarche via des recueils d'information.

↳ **CHSCT** : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche.

↳ **CVS** : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche. Il est informé des actions menées.

↳ **Groupes de travail** : peuvent être mis en place par la direction sur proposition du CoPil ou d'autres acteurs.

↳ **Direction générale** : traite les remontées d'informations quant aux orientations, aux actions menées, aux outils mis en place, à la durée de validité des outils, aux comptes-rendus de CoPils, aux comptes-rendus de CVS, de CHSCT, aux plans de formation, etc. Participe à la création des outils nécessaires à la démarche, assure la formation des membres du « CoPil Qualité », coordonne les actions menées par les établissements et services, propose des orientations associatives, participe à la démarche lorsque cela est opportun en appui des acteurs.

d. Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

La RSO est un outil pour rechercher la performance globale de l'organisation. Aller au-delà des simples axes économiques pour avoir une vision globale de l'action des associations : gestion économique, sociale et environnementale.

Une organisation performante serait :

- Efficace d'un point de vue économique : production de richesses et amélioration des conditions de vie matérielles
- Impactant positivement son territoire d'action en améliorant les conditions de santé, d'éducation, d'emploi, équité, etc.
- Soutenable pour la planète au profit des générations futures

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions dans sa recherche de performance, les associations membres d'ULISS ont décidé de lancer un diagnostic quant à la réponse aux objectifs de la RSO en vue de s'engager plus avant dans cette démarche.

Le diagnostic a donné les résultats suivants, par axe et par Association :

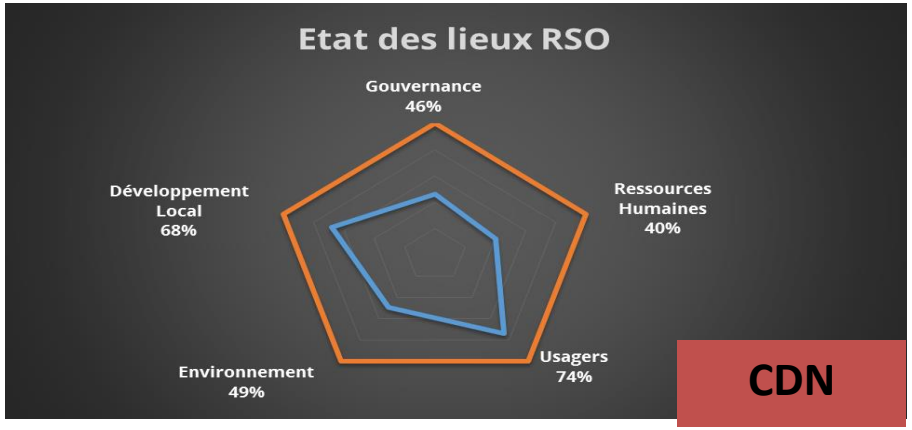

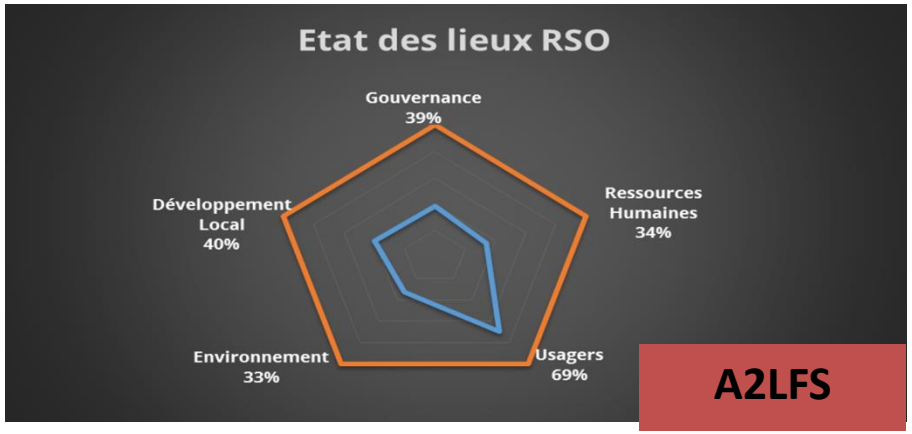

Ces résultats sont une base pour engager une démarche plus aboutie prenant en compte l'ensemble des champs d'actions de la RSO. Une expérimentation de la démarche sera lancée en 2018 et demandera l'implication de l'ensemble des acteurs des Associations.

e. Tableaux de bord ANAP

L'année 2017 a été marquée par la réponse obligatoire à un nouvel outil national, les tableaux de bord de la performance de l'ANAP (TdB).

Le TDB présente la particularité d'être un outil :

- ↳ de dialogue de gestion entre les structures, les ARS et les Conseils départementaux,
- ↳ de pilotage interne pour les ESMS,
- ↳ de benchmark entre ESMS de même catégorie,
- ↳ de connaissance de l'offre territoriale pour les ARS et Conseils départementaux.

Les indicateurs attendus portent sur de nombreux champs d'action des ESMS. Une partie de ces indicateurs est reprise dans le présent document.

Ainsi, pour les champs concernant le présent Rapport de vie institutionnelle, nous avons fait le choix de mettre en exergue les résultats et d'utiliser les éléments de comparaison par rapport à la région d'action des institutions gérées et du niveau national.

Notons que les résultats disponibles sont ceux de l'année 2016 (qui sont communiqués au mois de septembre aux ESMS renseignant le TdB).

2. Présentation de l'établissement

Ce service créé en 2010 est venu répondre à un besoin repéré sur le bassin de Marvejols et répertorié dans le Schéma Départemental en faveur des Personnes Adultes Handicapées du département de la Lozère 2008-2013 (cf fiche 5-3annexe 2) :*« Trouver un aménagement dans le règlement départemental, permettre le travail à temps partiel, valoriser le temps libéré. Adapter une offre standardisée au cas par cas. ».*

Il cible un public spécifique dans le cadre d'un accueil en ½ journée, soit 8 personnes handicapées employées en Etablissement et Service d'Aide par le Travail afin d'accompagner leur projet de cessation d'activité.

SATeLi accueille les personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Personnes souhaitant anticiper leur fin de carrière professionnelle.
- ✓ Titulaire d'une orientation mentionnant « SATeLi » délivrée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (C.D.A.P.H.).

<u>Les objectifs de SATeLi</u> :

- ✓ Légitimer un temps d'adaptation à la cessation progressive d'activité et reconnaître le besoin de se préparer temporairement à un nouveau projet de vie.
- ✓ Respecter la cohérence entre le projet personnalisé de la personne accueillie et son orientation administrative, émanant de la C.D.A.P.H.
- ✓ Proposer des activités dans lesquelles sera privilégiée la qualité d'un accompagnement personnalisé, respectueux du rythme de chacun et cohérent avec le projet de vie.
- ✓ Favoriser et/ou maintenir le développement des compétences cognitives de la personne.
- ✓ Répondre avec efficience aux besoins et attentes des Usagers et de leur famille, de l'environnement et des partenaires.
- ✓ Assurer un accompagnement en matière d'autonomie, de conduite sociale, de sécurité, d'hygiène et d'inscription dans des repères temporels.
- ✓ Veiller à la sécurité et à la protection de la personne, en dehors de son temps de travail, en limitant le risque d'isolement et en préservant le lien social.

Pour se faire nous disposons du plateau technique suivant :

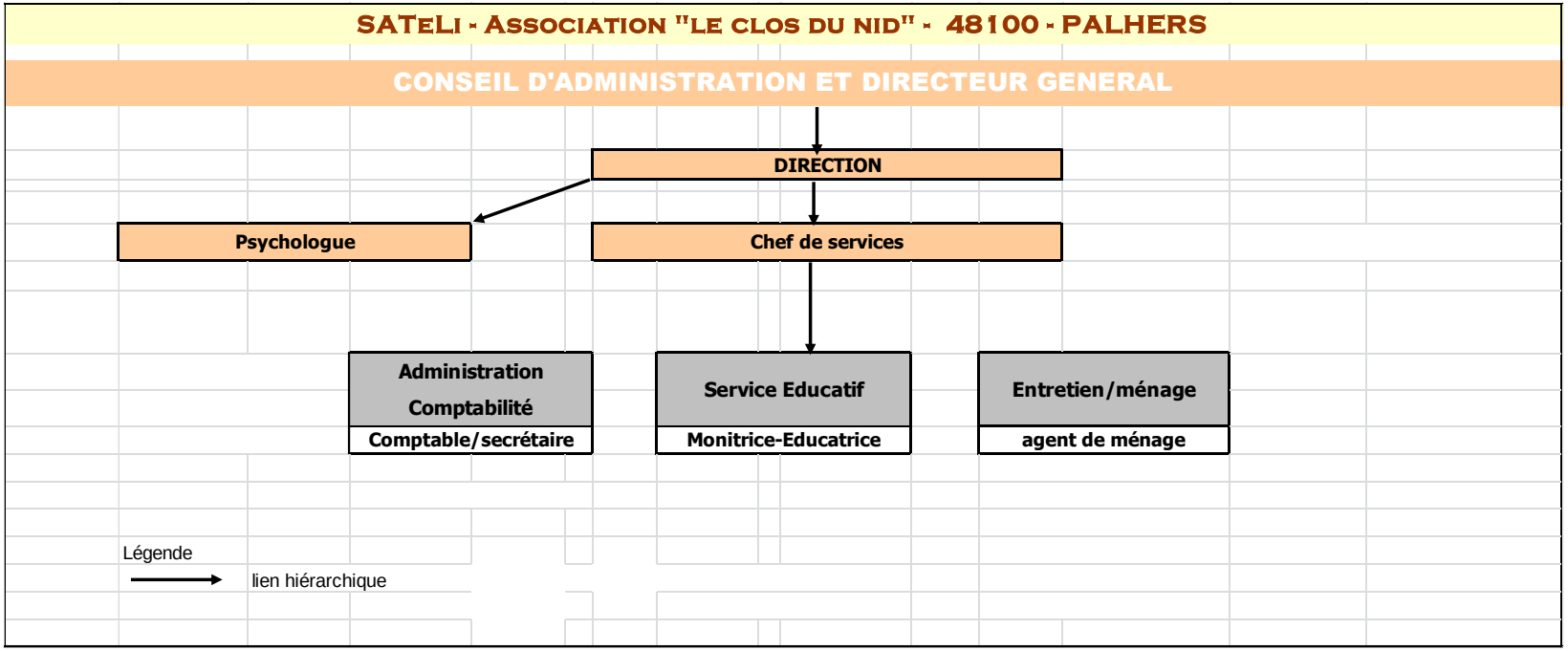

<u>Les missions de SATeLi sont principalement de</u> :

- ✓ Offrir aux personnes accueillies des activités adaptées, en complément d'une activité professionnelle, de façon à préserver un équilibre et une sécurité psychique.
- ✓ Proposer une alternative transitoire et évolutive dans le contexte de la préparation d'une réorientation (vers un Foyer de Vie, un Foyer d'Accueil Médicalisé par exemple).
- ✓ Favoriser et/ou maintenir le développement des compétences cognitives de la personne.
- ✓ Promouvoir des activités à vocation sociales, culturelles, artistiques dans un souci de développement personnel.
- ✓ Favoriser l'épanouissement personnel de la personne accueillie.

- ✓ Appréhender un rythme de vie nouveau, préfigurant le modèle du Foyer de Vie.
- ✓ Assurer un accompagnement en matière d'autonomie, de conduite sociale, de confort, de sécurité, d'hygiène et d'inscription dans des repères temporels.
- ✓ Solliciter la participation active de chacun, en termes de proposition et d'organisation du temps libéré.

3. Modalités d'accueil

Le service est ouvert tous les jours de semaine hormis les trois semaines de fermeture de l'E.S.A.T. et les 8 jours fériés en 2016 soit : 238 jours en 2016. L'accueil se fait par demies-journées.

4. Coopération/mutualisation

- ✓ Réalisation d'une fresque pour la salle du Païo du **Foyer d'hébergement de Palherets.**
- ✓ Participation à la « marche gourmande » organisée par le **lycée « Terre Nouvelle** » de Marvejols.
- ✓ Activité **poterie à l'atelier de modelage** situé à Marvejols.
- ✓ Visite et Expo **MDPH** à Mende.
- ✓ Participation à la fête de la nature avec le **Jardin de Cocagne 48** au printemps.
- ✓ Activité découverte « du jardin à l'assiette » avec le **Jardin de Cocagne 48** en septembre.
- ✓ Visite du nouveau **Foyer de vie et F.A.M. Saint Hélion.**

III. Activité de l'établissement

1.Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation

A. *Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes*

Le S.A.M.O. est un service dédié à la gestion du parcours des usagers (admissions, mouvements internes et sorties), au sein de 12 établissements (4 Foyers d'hébergement, 4 ESATs, 4 M.A.S.) et un service (Service d'Accompagnement du Temps Libéré).

Ses missions sont les suivantes :

- Etudier la recevabilité des candidatures.
- Favoriser la synergie des mouvements entre établissements, de coordonner le processus d'admission entre les structures.
- Mener à bien les orientations internes et externes.
- Favoriser les partenariats et la transversalité du dispositif.
- Développer l'information des différentes offres de services proposées et constituer un service « ressources » (accueil, documentations, base de données,...).
- Etre un observatoire, un outil de pilotage, un service novateur et facilitateur.

Jusqu'en novembre 2016, Mme NOUANI et M. ROUE sont chargés de la coordination du dispositif « S.A.M.O. » et de l'organisation de la commission unique d'admission.

Fin 2016, l'objectif de la Direction Générale est de poursuivre l'ancrage du service.

Le S.A.M.O. devient donc un des services de la Direction Générale avec un professionnel dédié.

Il intègre alors dans son périmètre d'action l'E.S.A.T. et le Foyer d'hébergement de Civergols.

Au regard de la réussite de l'expérimentation S.A.M.O. pour les Usagers d'E.S.A.T./Foyer d'hébergement et afin de répondre aux exigences règlementaires et aux ambitions de spécialisation, les Maisons d'Accueil Spécialisés, gérées par U.L.I.S.S., rejoignent le service. La 1ère commission d'admission commune a lieu le 24 mars 2017. Un dossier unique d'admission est créé et mis en ligne sur le web de l'Association.

B. *Le S.A.M.O. Foyers d'hébergement/ E.S.A.T. en 2017*

Pour les Foyers/ESATs, le principe de guichet unique du SAMO, à de rares exceptions près, est acté. Les candidatures sont toujours nombreuses.

- **71** dossiers de candidatures reçus et accompagnés par :

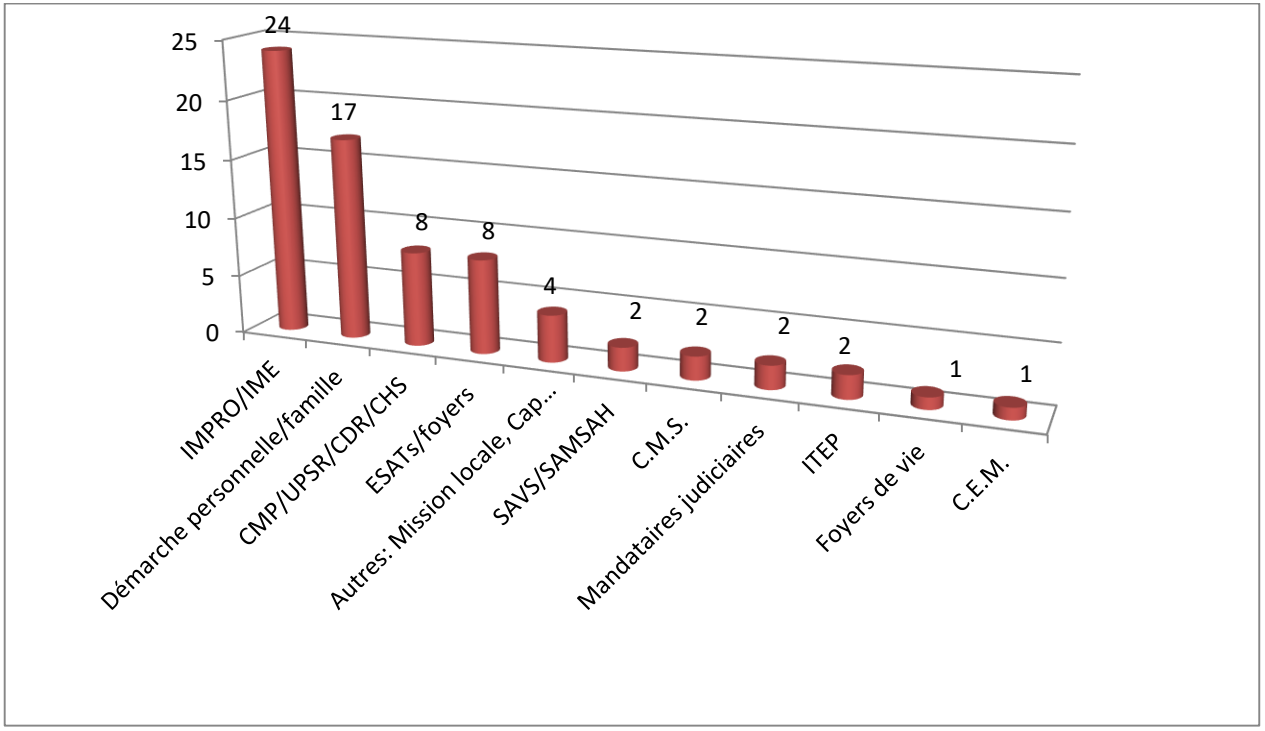

Le nombre de candidatures venant d'IME et d'IMPro est le reflet du travail de partenariat mis en œuvre.

Cependant, ce lien est fragile et doit être entretenu en répondant avec souplesse aux demandes des établissements partenaires.

Ainsi, la multiplication des stages pour certains candidats pourrait, à terme, mettre à mal les relations avec nos partenaires qui ne comprennent pas ce mode de fonctionnement.
Les candidatures adressées par les personnes elles-mêmes ou par leur famille sont de plus en plus nombreuses. Les dossiers transmis sont parfois peu complétés par les personnes car elles ne sont pas accompagnées dans leur démarche par un établissement ou service.
Il semble donc nécessaire d'accompagner les personnes sans tout connaître de leur « vie précédente » et s'attacher à déterminer avec eux leurs besoins lors du stage ou dès le début de leur admission.
Les situations des candidats sont souvent complexes.
Certaines candidatures nous sont adressées en attente d'une admission dans un autre département.
Il est important d'intégrer cet état de fait dans nos pratiques et d'accepter d'accompagner les personnes dans leur parcours, le temps que leur projet aboutisse ailleurs.
Nous devons par conséquent construire le projet d'accompagnement en prenant en compte cette volonté des personnes de n'être accueillies de manière transitoire au sein de nos institutions.

en provenance des établissements ou d'un domicile :*

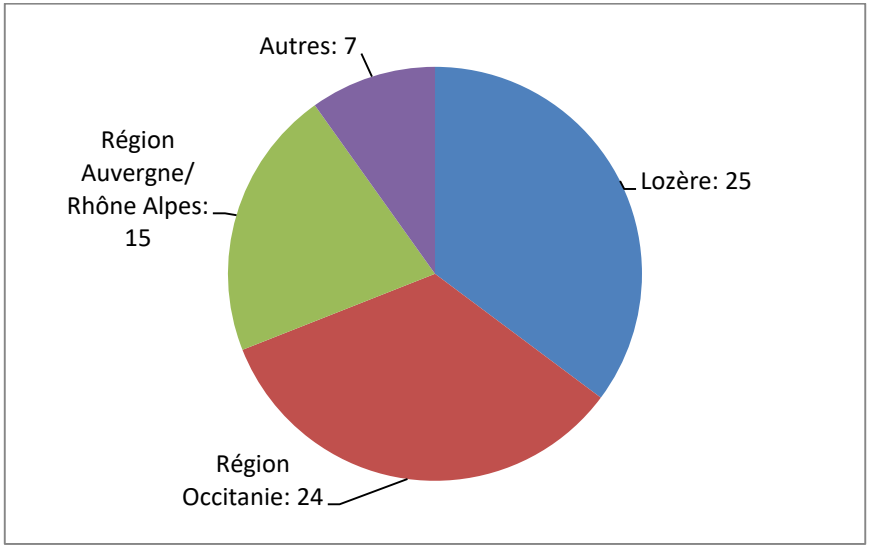

*n’est pas prise en compte la notion de domicile de secours

Le recrutement s’est recentré vers les établissements de Lozère, de la Région Occitanie et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Cette dernière s’expliquant par les facilités offertes par l’autoroute A 75.

A quelques exceptions près, les personnes aujourd’hui ne souhaitent plus s’éloigner de leur famille ou de leurs proches et sont donc vigilantes quant aux temps de déplacement entre les établissements et le domicile familial.

Dont le domicile de secours est situé dans le département de :

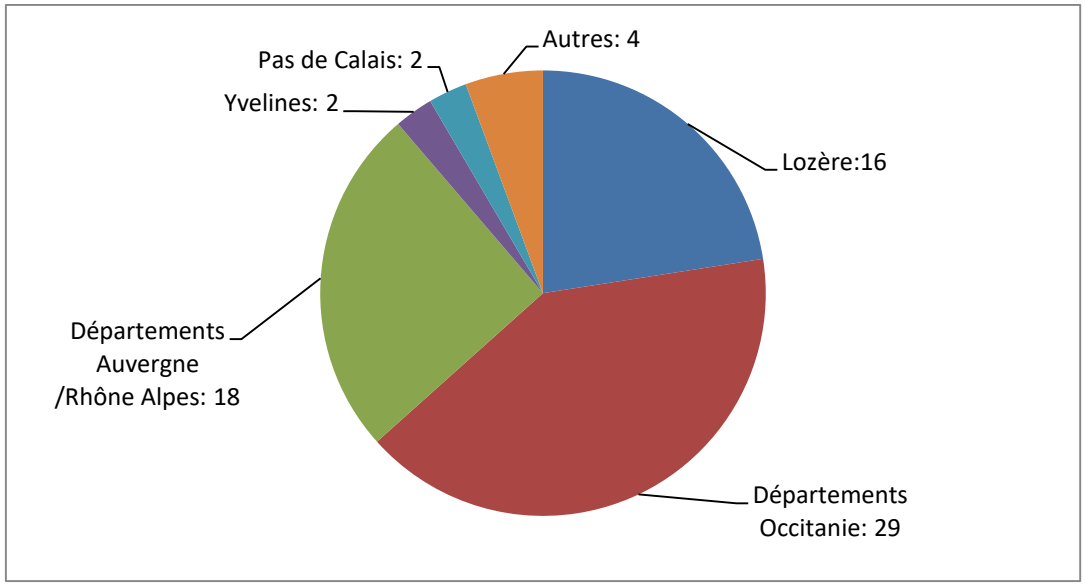

Le recrutement national n'est plus une réalité aujourd'hui et s'explique par le fait d'ouvertures d'établissements dans certains départements et par le souhait, souligné dans le paragraphe précédent, de rester à proximité de ses proches.

Le traitement des 71 dossiers de candidatures reçus en 2017 :

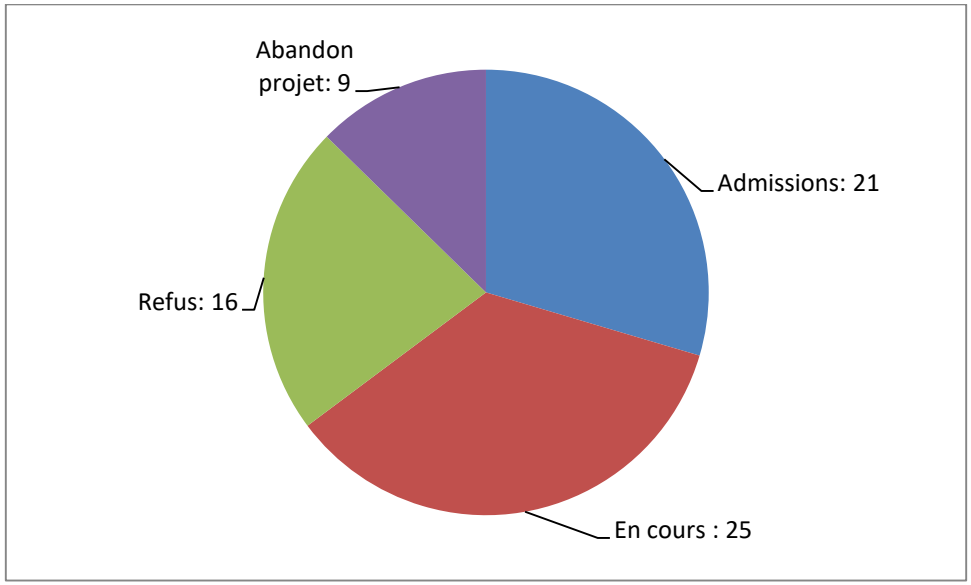

Les refus sont encore nombreux dans la mesure où les personnes bénéficient de l'orientation E.S.A.T./F.H. Il conviendra pour 2018 de travailler la justification des refus afin de montrer de manière plus importante pour quelles raisons nos institutions ne peuvent accompagner les candidats refusés.

Concernant les mouvements en interne :

56 Situations de personnes sollicitant des mouvements inter-établissements ont été étudiées en 2017.
Ces possibilités permettent d'apporter, autant que possible, le choix d'un travail ou d'un lieu de vie le plus adapté possible à ses possibilités et attentes ainsi qu'un bien-être.

La notion de « parcours » est aujourd'hui intégrée aux pratiques des E.S.ATs et Foyers d'Hébergement.

Des dispositifs sont venus compléter le panel de réponses aux besoins des personnes accueillis en Foyer et ESATs : Accueil de jour, travail à temps partiel, SATeLi, accompagnement à la parentalité…

Quelques observations qualitatives :

- ✓ Le parcours des personnes accueillies est de plus en plus singulier et demande de plus en plus de souplesse et d'adaptation de nos dispositifs,
- ✓ L'étude des populations accueillies et de leurs besoins met en lumière des demandes nouvelles en termes d'habitat (habitat inclusif) et d'accompagnement éducatif (moins de contraintes et plus de conseils),
- ✓ Pour les E.S.A.Ts, on peut parler de « grand-écart » dans le profil des candidatures reçues :

Certains candidats ont un profil entre le Foyer de vie et l'ESAT et nécessitent des activités professionnelles avec peu de rendements (ex : conditionnement). Il existe une forte demande sur des activités professionnelles non proposées aujourd'hui par les ESAT. Certaines activités comme la cuisine et le service sont demandées.

Des mises à disposition en entreprise pourraient correspondre aux besoins et aspirations de ces personnes, de même que la mise en place du « travail accompagné ».

- ✓ L'augmentation significative des demandes d'accompagnement exclusif en E.S.A.T met en péril l'activité des Foyers d'hébergement,
- ✓ L'attractivité des établissements, mais aussi de la ville, est également interrogée par le nombre croissant de refus par des candidats admissibles,
- ✓ La taille du Foyer d'hébergement ou de l'E.S.A.T. constitue aussi un des éléments de l'orientation des personnes vers certaines structures à capacité plus modeste. Ainsi, certaines situations sont orientées par les psychologues vers le F.H. de Bouldoire ou vers l'E.S.A.T. de la Valette (ateliers de petite capacité) ou de Bouldoire, délaissant les établissements de taille plus importante comme le F.H. ou l'E.S.A.T. la Colagne,
- ✓ L'évolution générale montre que la filière IME-IMPro/ ESAT et Foyer/ Foyer de vie n'est plus la norme. Cela demande donc une adaptation de l'offre aux besoins et attentes de la personne,

- ✓ Les candidatures de personnes ayant des problématiques psychiques est en évolution, ce qui est une donnée importante pour les professionnels qui expriment leur crainte de ne pas être en capacité de proposer un accompagnement adapté (méconnaissance et manque de formation sont évoquées),
- ✓ Le manque de places en foyer de vie ou des modes d'accueil ne correspondant plus aux besoins des personnes sortantes de F.H. : Vie de couple, en appartement.

Partenariats institutionnels :

- **4** visites collectives ont été organisées en 2017 : I.M.E. Artes (Gard), I.M.E. Clairejoie (Allier) I.M.E. Perpignan (P.O), le C.D.R. de Maurs
- Des présentations du S.A.M.O. à l'équipe technique de l'IME Les Sapins, à l'ensemble des professionnels des C.M.S. du département de la Lozère, aux assistantes de service social du C.H.S. F. TOSQUELLES, aux assistantes sociales intervenants dans le champ du Handicap dans le Gard, aux équipes de la M.D.P.H. 34.
- Des participations à des journées portes ouvertes ou groupes de travail : Réunions du groupe A.G.I.L.L.E. avec le Conseil Départemental, Equipes Pluridisciplinaires d'Insertion sur le bassin de Marvejols et Mende, G.H.T., évaluation interne de l'IME Puy de CALES (12), rencontres avec les ITEP, rencontre avec la direction de l'ESAT/Foyer la Cézarenque (mise en place de stages de répit), CO.PIL Pacte Territorial d'Insertion, Rencontre du P.C.P.E. de Nîmes, journée « portes ouvertes » IMPro Le Galion, Rencontre Nationale « Du projet au parcours », Visite des établissements ADAPEI Haute-Loire et rencontre avec la coordinatrice, journée de sensibilisation à l'autisme
- Il est à noter pour cette année cinq nouveaux partenariats avec : l'I.M.E. Clairejoie (Allier), l'IMPro de MORNANT (Rhône), l'I.M.E. L'Ensoleillade, l'I.M.E. Les Platanes (30), l'I.T.E.P. de Bourneville. Des visites collectives ou individuelles de jeunes accueillis dans ces structures ont abouti à des candidatures.

C. Le SAMO en 2018

Un travail de création d'un dossier unique de candidature pour l'ensemble des établissements pour adultes de l'association est en cours. Il devrait y inclure la nomenclature des besoins « SERAFIN-PH » ce qui nous permettrait d'objectiver l'évaluation des besoins des personnes à accueillir.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu et la réactivité nécessaire au traitement des candidatures, une nouvelle organisation du SAMO ESATs/foyers va être mise en place en 2018. Il s'agit notamment d'optimiser le traitement administratif des candidatures en le confiant à une personne qualifiée en secrétariat.

1. Quantitatif

⇨ Internat, Accueil de jour, nombre d'actes

Activités en journées	N	N-1	N-2
Théorique	1 920	1 920	1 920
Prévisionnel	1 508	1 471	1 500
Réalisé	1 453	1 637	1 433
Ecart Prévisionnel/Réalisé	55	166	67
Taux d'occupation	75.68%	85.26%	74.64%

Nous constatons un écart de 55 journées entre le prévisionnel et le réalisé en raison d'une non admission immédiate après le départ d'un des Usagers du Service.
En effet le Service SATeLi n'est pas inscrit dans le dispositif Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation et souffre à cet égard d'un manque d'anticipation des départs, des admissions encore trop marquées par une offre centrée sur les Usagers du Foyer d'Hébergement de Palherets.

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	2	25 %
Homme	6	75 %

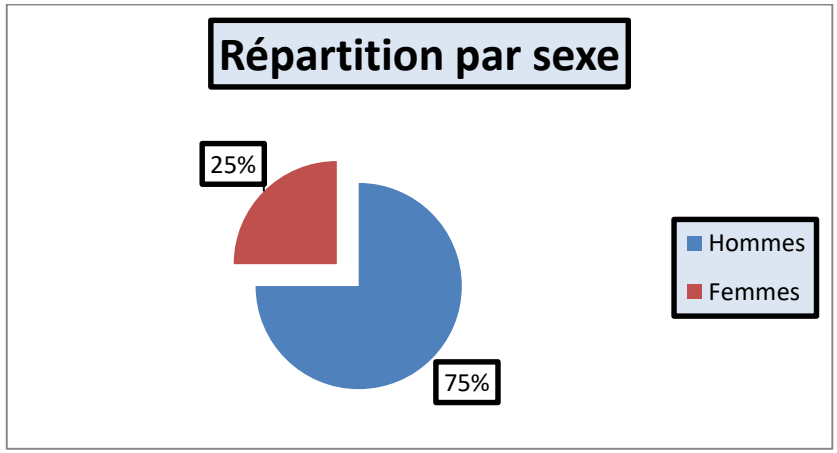

Nous constatons un déséquilibre dans la mixité mais cela est aussi le reflet du public accueilli sur le Foyer d'Hébergement de Palherets.

b. Tranche d'âge

Origine	Nombre	Pourcentage
Moins de 25 ans	**0**	
De 25 à 34 ans	**0**	
De 35 à 44 ans	**0**	
De 45 à 54 ans	**5**	**63 %**
De 55 à 64 ans	**3**	**37 %**
65 ans et plus	**0**	

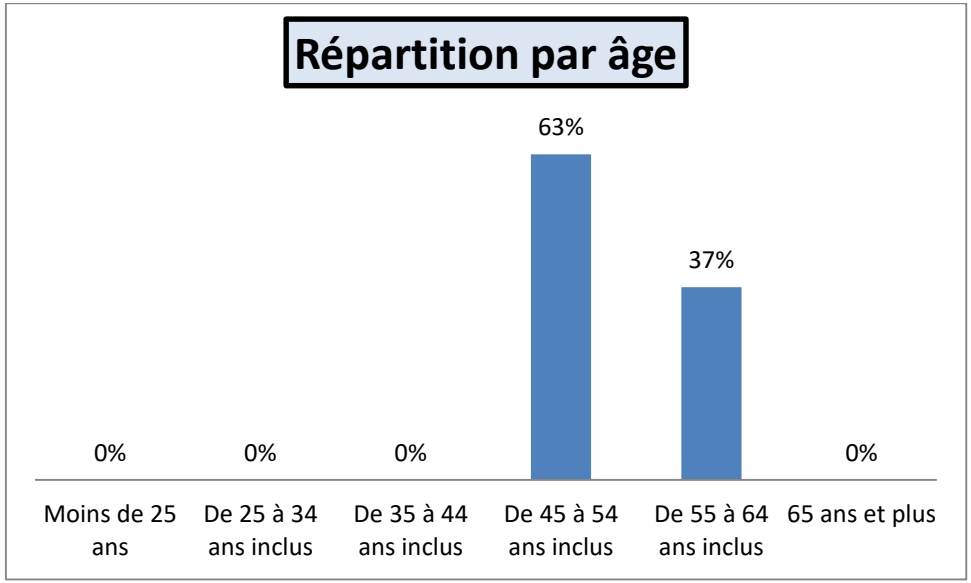

Cette répartition est fidèle à l'an passé à savoir que le public accueilli sur SATeLi est à ce jour principalement un public en cours de réorientation vers des Foyers de Vie et des Foyers d'Accueil Médicalisés. Nous constatons des réorientations de plus en plus tôt en raison du vieillissement dont les problématiques se surajoutent au handicap.

c. Origine des Usagers

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	**1**	
Départements Limitrophes	**2**	
Région Occitanie (hors Lozère et départements limitrophes)	**0**	
Autre	**5**	

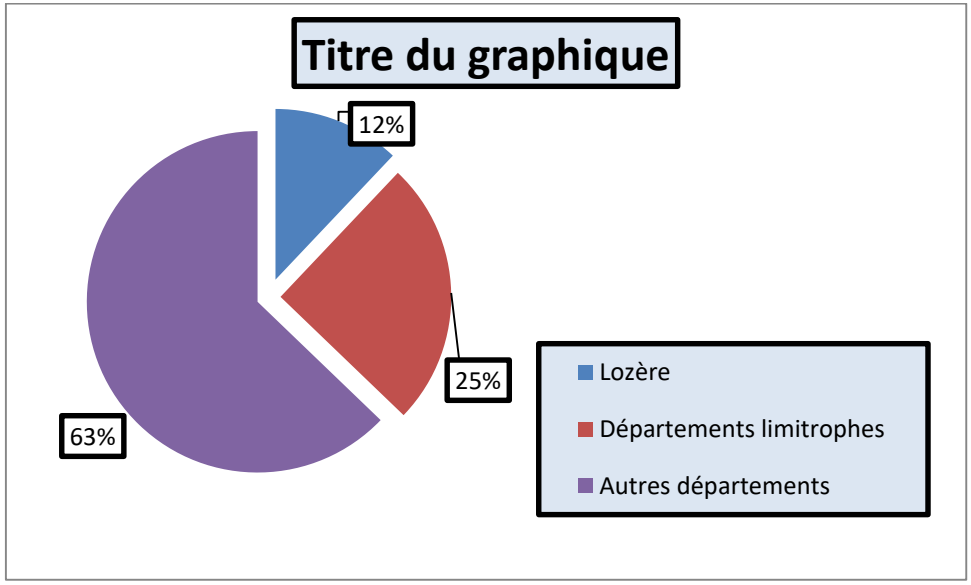

Le public accueilli à SATeLi au 31 décembre 2017 est un public issu en grande partie d'autres régions que celle de l'Occitanie.

d. Typologie des handicaps principaux

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	**1**	**13 %**
Autre type de déficience	**1**	**13 %**
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages		
Déficience intellectuelle	**2**	**25 %**
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap	**1**	**12 %**
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	**3**	**37 %**
Diagnostic en cours		

La diversification des handicaps évolue tout comme sur les Foyer d'Hébergement et les ESAT vers plus de troubles psychiatriques.

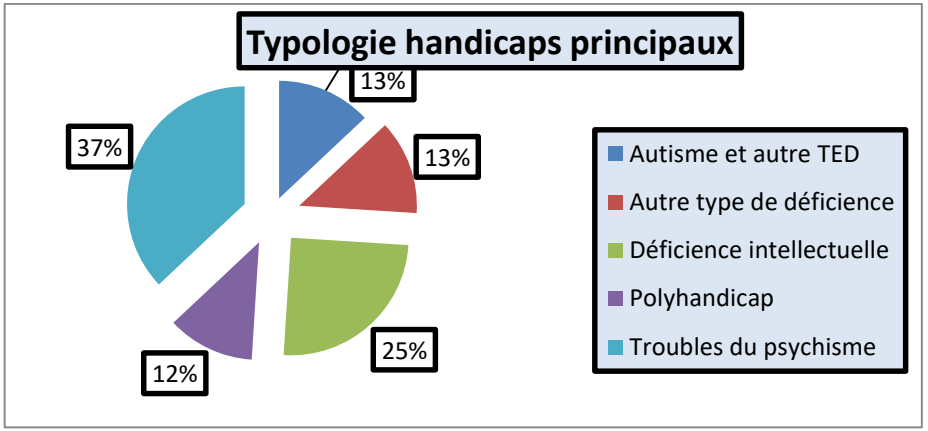

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages		
Déficience intellectuelle	4	50%
Déficience métabolique		
Déficience motrice	1	12%
Déficience visuelle		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme		
Sans pathologie associée	3	38%

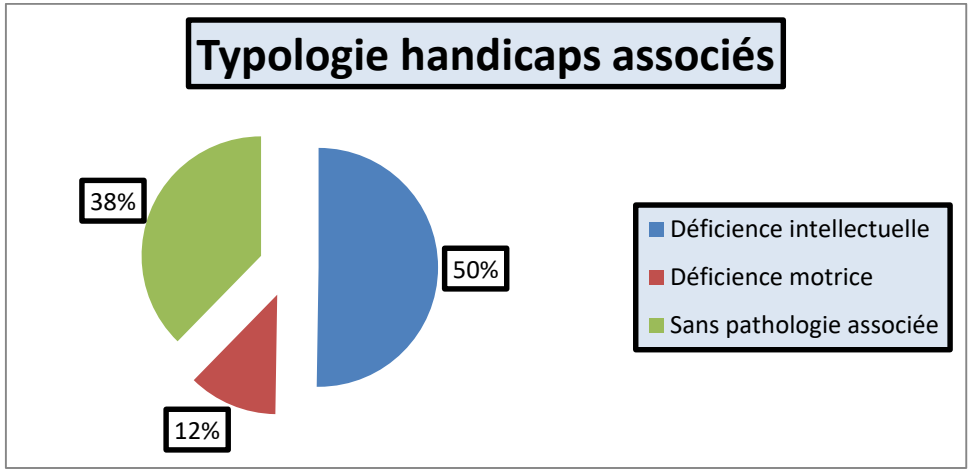

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	**0**	**6**	**1**	**1**		

L'ensemble des Usagers de SATeLi bénéficie d'une mesure de protection.

g. *Sorties définitives*

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement				
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement				
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)		**2**	**4**	**1**
Retour en famille				
Admission en EHPAD	**1**			
Admission dans un établissement sanitaire				
Autre			**2**	

Depuis la création du service de SATeLi, quasiment toutes les sorties des Usagers ont été en lien avec le projet de vie de la personne.
Seule l'année 2015 a connu deux ruptures du D.I.P.C. (Document Individuel de Prise en Charge) à la demande des Usagers mais qui peuvent s'expliquer par le fait que ces deux personnes, accompagnées par ailleurs par le Foyer d'Hébergement de la Colagne, souhaitaient intégrer l'accueil de jour que ce foyer mettait en place. Elles ont fait valoir le fait que l'organisation des transports ainsi que la prise des repas dans une structure qu'elles ne connaissaient pas étaient préjudiciables pour elles en termes de qualité de vie.
Pour l'année 2017, l'Usager sortant avait pour projet de vivre « sa retraite » dans une maison de retraite de type « foyer logement » sur la Lozère, ce qui correspondait à son mode de vie sur le Foyer d'Hébergement de Palherets, site de Costevieille mais qui n'est pas proposé sur les Foyer de Vie ni de l'Association « Le Clos du Nid » ni d'une autre Association.

h. *Temps d'accompagnement moyen*

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	**8**				

Nous constatons que les personnes accueillies trouvent une solution de réorientation dans les cinq ans.

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2017	2016	2015	2014
	0	2	2	2
Nombre de personnes concernés par stage		1	2	1
Durée moyenne séjour		11 jours	19 jours	23 jours
motifs		Projet de vie	Projet de vie	Projet de vie

En 2017, aucun Usager accompagné par le Service n'a réalisé de stage dans le cadre de son projet de réorientation. Cela s'explique souvent par les disponibilités des établissements d'accueil.

B. <u>Liste d'attente</u>

a. Candidatures

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3
	1	1	6	2

Toutes les demandes d'admission au sein du service SATeLi sont en lien avec un projet de réorientation vers un nouveau lieu d'hébergement. Ce travail de réorientation est réalisé sur plusieurs années, cependant le « passage » sur le service tend à se raccourcir au fil des années. Il s'agit de proposer une alternative transitoire et évolutive dans le contexte de la préparation d'une réorientation (vers un Foyer de Vie/ FAM, EHPAD…) dont l'origine prend sa source au niveau du travail et du besoin repéré par les ESAT de tendre vers une cessation progressive d'activité afin de répondre aux besoins des Usagers.

La candidature de 2017 fait état d'une personne relativement jeune, ce qui est nouveau mais dont le rythme de travail à temps plein n'était plus adapté aux besoins de celle-ci.

Depuis 2015, les Usagers du Foyer d'hébergement de la Colagne ne souhaitent plus intégrer le service de SATeLi. Les chefs de services expliquant en partie cet état de fait par « l'éloignement géographique de Palherets » mais aussi pour des raisons organisationnelles au niveau de la prise de repas sur des ESAT où les Usagers ne travaillent pas forcément.

b. Nombre de stagiaires accueillis

Nombre de stagiaires accueillis	**N**	**N-1**	**N-2**	**N-3**

Les admissions se font sans stage sur le service. Nous pouvons proposer des accueils sur de courtes périodes afin de faire découvrir le service et que la personne confirme ou infirme son choix de venir mais ils ne donnent pas lieu à facturation.

c. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	**N**	**N-1**	**N-2**	**N-3**

Le service SATeLi ne dispose pas de liste d'attente, cela traduit un manque d'anticipation évident dans l'évaluation des besoins, tant au niveau des projets que des orientations administratives. Au-delà de sa situation géographique, le service reste peu connu des partenaires et donc peu sollicité. Le Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation aura vocation à mieux expliciter ses missions et proposer cet accueil aux Usagers.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

- ✓ Promouvoir le service SATeLi via le SAMO afin de pérenniser le service et se constituer une liste d'attente.
- ✓ 5 projets personnalisés sous forme de bilans éducatifs ont été réalisés en 2017. Les projets des Usagers de SATeLi se font à la même période que les projets personnalisés et professionnels des autres établissements ou services médico-sociaux accompagnant les Usagers et dépendent donc du calendrier de ceux-ci. Pour l'année 2018, des tableaux avec des objectifs seront développés, de manière à répondre aux mieux avec l'objectif des projets personnalisés.
- ✓ Evaluation Interne du service SATeLi.
- ✓ Travail d'écriture du Règlement de fonctionnement engagé.
- ✓ Rédaction de 15 Fiches monographiques présentant toutes les activités et projets qui sont réalisés sur le service de SATeLi.
- ✓ Participation à l'Analyse Formative des Pratiques de la professionnelle.
- ✓ Participation aux réunions d'information générale et à certaines réunions institutionnelles.
- ✓ Participation des Usagers à des groupes de paroles, sous la forme de 3 par an.
- ✓ Visite du nouveau Foyer de vie et FAM St Hélion.

2. Participation des Usagers

Les groupes de paroles lancés en 2015 et qui se déroulent en présence de la professionnelle du service et d'une représentante du Conseil d'Administration, se sont réunis qu'une fois en 2016 en raison de l'absence de la Directrice pour un projet personnel.

Ces groupes de parole permettent de mettre en avant les projets souhaités et menés par les Usagers du service. Ainsi ils ont pu émettre le souhait de poursuivre l'atelier poterie et de s'engager dans la réalisation d'une fresque qui serait installée dans une salle d'activité sur le Foyer d'Hébergement de Palherets.

3. Vie sociale

ACTIVITES	PERENNE	PONCTUELLE
Envoi courrier et suivi correspondance	A la demande des Usagers	
Sorties au cinéma	7 fois par an	
Activité de jardinage	X	
Atelier créatif chez un artisan potier	4 fois par an	
Expositions d'œuvres créatives		MDPH
Activités manuelles, artistiques, ludiques…	Quotidiennement	
Parcours de santé pour PMB		X
Réalisation d'un journal photo		2 fois par an
Visite de l'atelier ferme de l'ESAT La Valette	Sur proposition de l'atelier ferme	
Organisation de collations	Quotidiennement	
Rencontre à visée clinique	A la demande des Usagers	
Sorties jardin de Cocagne		2 fois dans l'année
Marche gourmande lycée « Terre nouvelle »		1 fois
Réalisation d'une fresque pour FH Palherets		Travail réalisé sur plusieurs mois
Objets de décoration pour site de costevieille		Travail réalisé sur plusieurs mois

4. Soutien psychologique

La psychologue est présente sur le dispositif du SATeLi à hauteur de 0.10 ETP. Elle intervient en alternance tous les 15 jours entre lundi après-midi et jeudi matin. En effet la caractéristique du SATeLi étant de travailler avec des groupes différents matin et après-midi. Il semble important de maintenir cette adaptation et cette souplesse d'action.
Durant l'année 2017 la psychologue a été remplacée du fait de son absence. La reprise de sa fonction a eu lieu courant septembre 2017.

Ses missions restent inchangées, à savoir :

- ✓ Sensibiliser le professionnel du SATeLi à la dimension psychique et à la compréhension du comportement des personnes accueillies au sein du dispositif. Leurs spécificités à savoir la dimension du vieillissement de l'Usager avec les nombreuses pertes que cela peut induire (pertes professionnelles, physiques, financières, etc.).
- ✓ Analyser les événements ayant eu lieu et pouvant entrainer un entretien psychologique avec l'Usager.
- ✓ Proposer des entretiens psychologiques avec les Usagers demandeurs.
- ✓ Adapter les activités proposées aux besoins repérés en prenant en compte le travail de remobilisation des Usagers en termes d'estime de soi via des médiateurs utilisés (création, jardinage, etc.).
- ✓ Collaborer et soutenir la pratique éducative.

Jacques Virginie

5. Activités citoyennes

- ✓ Projet de **Décoration pour le Foyer de Costevieille** en cours de réalisation.
- ✓ Réalisation d'une fresque pour la salle du Païo du **Foyer d'hébergement de Palherets.**
- ✓ Participation à la marche gourmande organisée par le **lycée « Terre Nouvelle** » de Marvejols.
- ✓ Activité **poterie à l'atelier de modelage** situé à Marvejols.
- ✓ Visite et Expo **MDPH** à Mende.
- ✓ Participation à la fête de la nature avec le **Jardin de Cocagne** au printemps.
- ✓ Activité découverte « du jardin à l'assiette » avec le **Jardin de Cocagne** en septembre.
- ✓ Sorties **cinéma** à Marvejols.

En fonction des demandes et besoins des Usagers une ouverture accentuée sur l'environnement extérieur sera soutenue.

6. Transport

Suite à la réorganisation du Foyer d'Hébergement de Bouldoire, et en raison de l'absence d'Usagers du Foyer d'Hébergement de la Colagne, les transports effectués par le professionnel de service sont à présent limités.
Le véhicule utilisé par le service est mutualisé avec le Foyer d'Hébergement de Palherets.
Une réflexion est menée pour « délocaliser » dans les années à venir le service sur la ville même de Marvejols.
La question des transports et de la mutualisation d'un véhicule avec le Foyer d'Hébergement de Palherets sera alors à redéfinir.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

Il apparaît que le projet d'établissement ou de service doit être considéré comme le référentiel de la démarche. En effet, ce dernier contient les valeurs et principes irriguant l'intervention auprès des Usagers, les actions menées et les améliorations structurelles à venir au profit des personnes accompagnées ou à accompagner.

La démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques ne doit pas seulement concerner l'accompagnement direct des personnes en situations de handicap mais également les services dits « support » tels que les Ressources Humaines, la Gestion, les Systèmes d'information, la Comptabilité, etc. S'agissant de services associatifs, des groupes de travail ad hoc pourront être mis en place.

La démarche s'appuiera sur des outils partagés afin d'assurer sa cohérence, notamment les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (ANESM notamment), le Dossier Unique de l'Usager, le Document d'Analyse du Risque Infectieux (pour les établissements pour lesquels il est obligatoire), etc.

La construction à poursuivre consiste à rechercher une organisation opérante harmonisée entre les établissements et services des deux Associations. Le rôle de chaque acteur tend par conséquent à répondre à cette ambition.

- Directeur : Il est celui qui impulse et décide. Il fixe les orientations de travail du Copil à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et proches, de l'analyse des fiches de déclaration d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité émises par le CoPil (groupe de travail, rencontres, etc.).
- Chef de services : Il assure l'animation et la coordination de la démarche qualité, co-organise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le référent « CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Participe à l'élaboration de la politique qualité. Assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

- CoPil « Qualité » : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées.

  Son rôle n'est pas de conduire l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la direction et de conduire lesdits travaux.
  Composé de 5 membres issus des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Afin de faire de la démarche une culture institutionnelle, il apparaît nécessaire que chaque salarié puisse être éligible. Le mandat de membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouveler par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

- Référent « CoPil » : il est désigné par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.

- Secrétariat : chargé de « l'assurance qualité » : collecte de documents, classification, mise en forme, suivi, etc.

- Usagers : Au-delà de ceux membres du CoPil, les Usagers sont conduits à participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques. Cette participation est à déterminer au sein de chaque établissement ou service : elle peut être active (questionnaire de satisfaction, plaintes et réclamations, déclaration d'évènements indésirables, etc.) ou passive (besoins collectifs repérés dans les projets personnalisés, recueil/observation par les professionnels, retours des proches, etc.).

- Familles/représentants légaux : peuvent être conduits à participer à la démarche via des recueils d'information.

- CHSCT : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche.

- CVS : Selon les sujets traités, il peut être amené à participer à la démarche. Il est informé des actions menées.

- Groupes de travail : peuvent être mis en place par la direction sur proposition du CoPil ou d'autres acteurs.

- Direction générale : traite les remontées d'informations quant aux orientations, aux actions menées, aux outils mis en place, à la durée de validité des outils, aux comptes rendus de CoPils, aux comptes rendus de CVS, de CHSCT, aux plans de formation, etc. Participe à la création

des outils nécessaires à la démarche, assure la formation des membres du « CoPil Qualité », coordonne les actions menées par les établissements et services, propose des orientations associatives (annexées à la présente note), participe à la démarche lorsque cela est opportun en appui des acteurs.

2. EI et EE

Quel est l'état d'avancement de la démarche d'évaluation internet et externe ?

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation interne (EI) :

Une démarche d'EI est-elle en cours ou réalisée ? Réalisé

L'engagement dans la démarche d'EI est-il programmé ? Oui

Si oui, à quelle date ? 2016

A quelle date vous êtes-vous engagé dans la démarche d'EI (1er comité de pilotage) ? /

Le plan d'amélioration et son suivi ont-ils été formalisés ? Oui

Les résultats de votre démarche d'EI ont-ils été transmis aux autorités de contrôle et de tarification ? /

Si oui, à quelle date ? /

La démarche d'évaluation continue est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité ? Oui

Méthodologie de la démarche d'EI :

Les usagers et leurs représentants sont-ils impliqués dans la démarche d'EI ? Oui

Les proches des usagers sont-ils impliqués dans la démarche d'EI ? Oui

Les professionnels (salariés et libéraux) de la structure sont-ils impliqués dans la démarche d'EI ? Oui

Les différentes catégories de professionnels ont-elles été impliquées dans la démarche d'EI ? Oui

Les partenaires de la structure sont-ils associés impliqués dans la démarche d'EI ? Oui

Niveau d'avancement de la démarche d'évaluation externe (EE) :

L’EE est-elle réalisée ? Oui

Le rapport d’EE a-t-il été transmis à l’autorité de contrôle et de tarification ? Non

Si oui à quelle date ? /

L’EE est-elle en cours ? Oui

A quelle date avez-vous démarré l’EE ? 26 et 27 février 2018.

L’EE est-elle programmée ? /

Si oui à quelle date ? /

	AXE D'AMELIORATION	**RESPONSABLE**	**DATE DE MISE EN ŒUVRE**	**FAIT Oui/Non**
PE	Inscrire SATeLi dans la dynamique du SAMO	Chef de Services	31/12/2017	non
PE	Rédaction du projet SATeLi	Chef de Services	31/12/2017	non
PE	Mise en place de l'évaluation externe	Direction Générale	31/12/2017	Non (prévu en février 2018)
PE	Participation de la professionnelle aux réunions PAP	Chef de Services	31/12/2017	oui
PE	Participation de la professionnelle aux réunions institutionnelles qui la concerne	Direction	31/12/2017	oui
PE	Mettre en place des entretiens individuels d'évaluation et entretien professionnel	Direction	31/12/2017	oui
PE	Achat mobilier de jardin	Direction	31/12/2017	oui

L’évaluation Externe du service a été réalisée le 26 et 27 février 2018.

3. Retour sur le plan d'actions 2017

	AXE D'AMELIORATION	RESPONSABLE	DATE DE MISE EN ŒUVRE	FAIT OUI/NON
PE	Inscrire SATeLi dans la dynamique du SAMO	Chef de Services	31/12/2017	non
PE	Rédaction du projet SATeLi	Chef de Services	31/12/2017	non
PE	Mise en place de l'évaluation externe	Direction Générale	31/12/2017	Non (prévu en février 2018)
PE	Participation de la professionnelle au réunion PAP	Chef de Services	31/12/2017	oui
PE	Participation de la professionnelle aux réunions institutionnelles qui la concerne	Direction	31/12/2017	oui
PE	Mettre en place des entretiens individuels d'évaluation et entretien professionnel	Direction	31/12/2017	oui
PE	Achat mobilier de jardin	Direction	31/12/2017	oui

4. Plan d'actions envisagé année 2018

	AXE D'AMELIORATION	RESPONSABLE	DATE DE MISE EN ŒUVRE	FAIT OUI/NON
PE	Inscrire SATeLi dans la dynamique associative des dispositifs	Direction	31/12/2018	
PE	Interroger le lieu d'intervention	Direction	31/12/2018	
PE	Mettre en place Octime	Chef de Services	31/12/2018	

5. Focus outils

OUTILS	FAIT OUI/NON	REVISION
Projet d'Etablissement	Non	Il s'agit du Projet de création, à réviser en 2018
Livret d'accueil	Oui	Réaliser en 2016
Règlement de Fonctionnement	Non	2017
DIPC	Oui	

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

L'année 2016 a été l'année du lancement des Fiches de déclaration d'Evènements Indésirables. Aucune n'a donné lieu à un signalement aux autorités.

2. Actions de gestion des risques

Lors du déploiement des Fiches de déclaration d'Evènements Indésirables, nous avons souhaité insister sur l'importance de ces déclarations qui ne doivent se limiter aux évènements graves pouvant entrainer un signalement aux autorités.
Elles viennent aussi contribuer à l'amélioration de nos pratiques en termes de gestion des risques et participent à alimenter à ce titre le plan d'actions ci-dessous.

En 2017 aucune Fiche d'évènement indésirable n'a été réalisée.

Légende :

		Gravité			
		1	2	3	4
Fréquence	4	4	8	12	16
	3	3	6	9	12
	2	2	4	6	8
	1	1	2	3	4

3. Ressources patrimoniales et sécurité

Contraintes architecturales spécifiques ?
Le Service SATeLi est actuellement situé sur le site de Palhers ce qui entraine des difficultés d'accès et donc des contraintes logistiques liées au transport. Par conséquent la priorité afin de mieux répondre aux attentes des établissements qui assurent les transports des Usagers jusqu'au service est de le délocaliser au centre-ville de Marvejols.

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction ?
Le service a été construit en 2010 – date d'habilitation le 25 juin 2010 - il est donc à jour de toute les normes relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments ?
Pas de diagnostic nécessaire en raison de la construction récente.

Date de réalisation du diagnostic ? Néant.

Date de passage de la dernière commission de sécurité ?
Le service étant un accueil sans hébergement, il n'est pas soumis aux mêmes contraintes de sécurité qu'un Foyer d'Hébergement.
La commission de sécurité a donc eu lieu à l'ouverture de l'établissement.

Avis favorable de la commission de sécurité ? Oui.

Respect de la réglementation incendie ? Oui.

Respect de la réglementation relative à l'amiante ? Oui.

Respect de la réglementation énergétique ? Oui.

Respect de la réglementation accessibilité ? Oui.

Nombre de chambres individuelles ? Néant.

Nombre de chambres installées au 31.12 – Néant.

Organisation des transports ? Néant.

Nombre de véhicules adaptés au 31.12 ? Néant.

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 ? Néant.

Accessibilité au transport collectif ? Néant.

Plateau technique / équipement propre ? nombreux choix (ex : balnéo, salle de soins, pharmacie à usage interne, etc.)
Salles d'activités manuelles.

VII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

L'Evaluation Externe réalisée dans quelques jours permettra de venir consolider et étayer notre plan d'axes d'amélioration et surtout aidera à engager l'écriture nécessaire du projet de service. Bien entendu il s'inscrira dans le cadre de la réflexion associative sur les dispositifs pour les Travailleurs Handicapés.

2. Projet en cours de réflexion

La pertinence de ce service n'est pas à questionner, l'absence de renouvellement du public reflète uniquement une non-inscription de ce dernier dans le champ élargi des propositions d'accompagnement faites aux Travailleurs Handicapés auquel nous remédierons par l'intermédiaire du Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation et un manque d'anticipation dans les projets d'accompagnement personnalisé tels qu'ils sont élaborés aujourd'hui sur les Foyers d'Hébergement et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail.

Le 11 avril 2018

Nathalie GAUMOND PLAZA

La Directrice

Docteur Jacques BLANC, Le Président

P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire